JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

DEBIT DE BOISSONS ____ **CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

22270

du au

à l'occasion de (1)

le Signature

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

JVS-MAIRISTEM e-Formul 2004

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de ____ catégorie

à (1)

22270

le
le
le
le
le

, jusqu'à heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur

Signature et cachet

JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

DEBIT DE BOISSONS ____ **CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

22270

du au

à l'occasion de (1)

le Signature

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

JVS-MAIRISTEM e-Formul 2004

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de ____ catégorie

à (1)

22270

le
le
le
le
le

, jusqu'à heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

Signature et cachet

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A remettre à la Préfecture

JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

DEBIT DE BOISSONS ____ **CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

22270

du au

à l'occasion de (1)

le Signature

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

JVS-MAIRISTEM e-Formul 2004

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de ____ catégorie

à (1)

22270

le
le
le
le
le

, jusqu'à heures

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A remettre à la Gendarmerie

Signature et cachet

JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

DEBIT DE BOISSONS ____ **CATEGORIE**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Prénoms

Profession ou qualité

Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à

22270

du au

à l'occasion de (1)

le Signature

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

JVS-MAIRISTEM e-Formul 2004

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune JUGON LES LACS COMMUNE-NOUVELLE

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de ____ catégorie

à (1)

22270

le
le
le
le
le

, jusqu'à ____ heures ____

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A conserver en Mairie

Signature et cachet